



Annulation d'une vente.

Par Mimi76

Bonjour.

Je vous explique brièvement le contexte.

Nous avons signé un compromis pour un bien à rénover mais habitable en l'état.

Malheureusement nous nous sommes aperçu qu'une façade devait être entièrement démolie. Rendant le logement inhabitable sans étalement préalable.

Compte tenu de cette découverte et sur conseil du notaire, nous avons eu rendez-vous avec les propriétaires afin de trouver un terrain d'entente sur l'aspect financier.

Les propriétaires ne veulent rien savoir nous disant que nous avons signé pour un bien en l'état. Nous proposant même d'annuler la vente sans préjudice.

Après un délai de réflexion, nous décidons donc de notifier au notaire que nous souhaitons nous retirer de la vente. Les frais de reconstruction étant beaucoup trop conséquents pour nous.

Reviement de situation des propriétaires, ils ne veulent plus nous rendre notre dépôt de garantie.

Avons-nous un quelconque recours pour espérer récupérer le dépôt?

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

Par ESP

Bonsoir

Un expert pourrait confirmer que le bien ne correspond pas aux normes d'habitabilité...

Mais tout conflit de ce genre ne peut se traiter sans avocat pour exploiter au mieux ces arguments.